

Chers producteurs,

Cette année encore, l'office de tourisme des Cévennes au Mont Lozère organise les visites de fermes afin de mettre en lumière l'agriculture et les savoir-faire des producteurs et éleveurs.

Le principe de cette opération reste le même : accueillir au sein de votre exploitation autant de fois que vous le souhaitez de juin à septembre, des visiteurs par petits groupes de personnes afin de leur faire découvrir votre métier, votre mode de vie ainsi que votre production. L'office de tourisme se charge quant à lui de la programmation, de la prise des inscriptions, de l'édition du programme et de la mise à jour sur le site internet www.visitedeferme.fr ainsi que de la communication autour de l'évènement par différents biais (radios, réseaux sociaux, flyers, affiches, agenda du site internet, programmes d'animations...).

Lors de ces visites, vous serez amenés à présenter votre activité, votre exploitation (bâtiments, jardin, châtaigneraie, atelier de transformation, etc), à proposer un contact avec les animaux (si éleveur) et terminerez par une dégustation de vos produits pour clôturer la visite. Une participation financière sera demandée aux visiteurs afin de vous dédommager pour le temps consacré à la visite et pour vous permettre de proposer une dégustation.

Très appréciées des vacanciers, les visites de fermes constituent une activité touristique estivale importante sur notre territoire. Elles permettent à la fois de faire connaître les pratiques agricoles locales, d'éclairer sur les modes de production et de consommation, de valoriser une alimentation de qualité en circuits courts, ainsi que de favoriser le partage et les rencontres. Les visiteurs appréhendent un mode de vie au travers des exploitations agricoles et des produits du pays.

Ouvrir les portes de votre exploitation, c'est l'occasion pour vous d'échanger autour de votre métier, de partager vos savoir-faire et de faire découvrir votre production. Il s'agit également d'une opportunité pour proposer la vente de vos produits en direct de votre exploitation suite à la dégustation.

Vous trouverez ci-dessous les modalités de participation aux visites de ferme ainsi qu'un dossier d'inscription à nous retourner complété et signé, au plus tard le 11 avril 2022.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour vous accompagner dans votre démarche.

Nous vous remercions pour votre participation à cette opération.
Bien cordialement,

L'équipe de l'Office de Tourisme des Cévennes au Mont Lozère



LES MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX VISITES DE FERMES

➤ **Durée** : entre 1h et 2h

➤ **Déroulement de la visite** :

La visite se déroule sur le lieu de votre exploitation et se décompose généralement de la manière suivante :

- Accueil des visiteurs
- Présentation du producteur
- Visite de l'exploitation :

Bâtiments agricoles, enclos, jardins, châtaigneraie, atelier de transformation... Cela dépend du type de production.

- Dégustation (lorsque c'est possible) :

Il s'agit vraiment d'un plus, elle permet de proposer une expérience complète, de solliciter le goût, l'odorat... Pour les produits transformés que l'on peut déguster sur place type fromage, charcuterie c'est plus simple. En revanche, si la dégustation n'est pas possible car le produit n'est pas adapté, faire déguster un produit fait à base de cette matière première reste très intéressant ! Il faut que le visiteur comprenne quelle est la finalité de l'activité.

Le déroulement des visites est évidemment adaptable au type d'activité. Elles peuvent être complétées d'initiations, de nourrissage des animaux, de participation à la traite, de quiz ou autre. Nous sommes à l'écoute de vos initiatives pour dynamiser la visite.

➤ **Tarif conseillé** : 6€/ adulte et 3€ /enfant (jusqu'à 8 ans).

Le tarif de la visite et la dégustation est toutefois libre d'être fixé par vos soins.

➤ **Inscriptions et règlement** :

L'inscription des participants se fera par l'Office de Tourisme des Cévennes au Mont Lozère, par téléphone au 04 66 45 81 94, par mail à info@cevennes-montlozere.com ou dans nos bureaux d'information.

Le règlement se fera directement à la ferme, auprès du producteur.

L'Office de tourisme vous contactera la veille de la visite pour vous indiquer le nombre de visiteurs inscrits ainsi que leurs noms. Vous pouvez également avoir accès au document d'inscription pour visualiser les inscriptions.

En cas **d'annulation, l'agriculteur s'engage** à contacter directement les visiteurs, dans ce cas, l'Office de Tourisme vous **communiquera les noms et les coordonnées des inscrits.**

Il peut arriver exceptionnellement que des personnes se présentent chez vous **sans s'être inscrites à l'Office de Tourisme.**

Une jauge minimale et maximale de personne peut être définie pour les visites. Dans le cas où le nombre minimum d'inscrits ne serait pas atteint, la visite pourra être annulée. Dans ce cas, l'office de tourisme se charge de recontacter les personnes inscrites.

➤ **Promotion :**

Une affiche sera créée par l'office de Tourisme afin de promouvoir les visites de ferme.

Le site www.visite-de-ferme.com ainsi que la charte graphique (logo et couleurs) ont été refondus en 2021. Une page pour chacun des participants sera mise en ligne pour valoriser chaque producteur.

Un programme des visites sera édité et distribué dans nos bureaux d'information. Vous pourrez également en avoir à disposition.

La promotion des visites de fermes se fera également sur le site de l'office de tourisme des Cévennes au Mont Lozère : www.cevennes-montlozere.com, sur les réseaux sociaux et via les radios locales.

➤ **Mesures d'hygiène :**

Les mesures nationales liées au Covid-19 ainsi que les mesures d'hygiène relatives à votre structure doivent être appliquées.